

## **MAIRIE DE FELINES**

### **COMPTE RENDU - PRESSE- DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 26 juin 2019**

#### **1/ Intervention et présentation par Me PERRU sur le patrimoine félinois**

Ajourné et reporté

#### **2/ Composition du Conseil Communautaire après les municipales de 2020**

Le conseil approuve la proposition faite par le bureau communautaire (accord local : 97 délégués avec le maintien de Saint-Pal-de Senouire, 96 après son retrait).

#### **3/ Dossier MAM : décision sur les achats de matériel et mobilier**

Le bâtiment appartient à la commune de Sembadel, donc c'est la commune de Sembadel qui prend en charge le coût des travaux en cours. Étant donné que ce service sera utilisé en partie par les habitants de Félines, le maire propose au conseil que la commune de Félines finance l'achat de mobilier (mobilier, jeux, rangement etc). Le montant nécessaire est d'environ 2000 euros. Le conseil municipal approuve la proposition.

#### **4/ DM 1, budget communal : opération 96 (ancien couvent)**

Concernant cette opération il est nécessaire de prévoir les virements de crédits suivants : - 55 000 euro au compte 231 et + 55 000 euro au compte 238. La proposition est approuvée par le conseil.

#### **5/ DM 2, budget communal : EPF**

Concernant l'achat de la parcelle B55 via l'EPF, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants : - 2063.36€ au compte 26, + 2 063.36€ au 2763, -261.00€ au 6541, + 261.00€ au 66111. La proposition est approuvée par le conseil.

#### **6/ DM 3, budget communal : MAM**

Afin de pouvoir précéder à l'achat de matériel pour la MAM, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants : -2 000€ au compte 231 (opération 96), + 2 000€ au 2184. La proposition est approuvée par le conseil.

#### **7/ Locations communales**

2 logements communaux vont être libres prochainement. D'autre part, il faudra reloger les locataires actuellement situés dans l'ancien couvent, pour permettre les travaux de rénovation. Les 2 logements prochainement vacants et d'autres solutions seront proposées aux locataires de l'ancien couvent. Une réunion avec les locataires du couvent est prévue samedi 6 juillet à 17h.

## **8/ Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet**

Compte tenu de l'arrêt des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), entraînant une diminution du temps de travail du poste d'agent technique territorial (périscolaire), le maire propose de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'Agent Technique Territorial à temps non complet à 31h15 au lieu de 34h30 à compter du 1<sup>er</sup> août 2019. Le conseil approuve à l'unanimité la modification du temps de travail proposé.

## **9/ Carte communale**

La réunion avec Réalités a été ajournée et reportée.

## **10/ Projet Ancien Couvent**

Le Maire informe que l'ABF a émis une liste de prescriptions (matériaux, couleurs...). Celles-ci doivent être prises en compte pour que la demande de subvention de la DETR soit validée. Le 28/06 : présentation des plans de coupes et de façades. Le 12/07, présentation du dossier définitif.

## **11/ Travaux de voirie**

Les travaux de réfections des routes dégradées par **les orages** de juin 2018 sont presque terminés (ent. Malfant). Les **accotements** dégradés de Chamborne et Sembadel gare seront repris avec l'aménagement de la traversée de ces 2 villages. **Almance/Almancette** : le cabinet Bémou nous a proposé différentes améliorations à faire (redressement de virages, élargissement en enlevant les, murailles gênantes, déplacement de poteaux de France Télécom. Le devis reste à être finalisé. Les propriétaires des parcelles contiguës de la voirie vont être contactés, en particulier ceux qui ont un arbre ou un muret qui risque de gêner les travaux. **Trottoirs devant l'église** : en attente de devis. **Fauchage** : en cours (ent. Farget) ; **Route forestière La souchère, Peygut, route de Champvieille** : Les travaux de terrassement sont terminés. L'empierrement se fera à l'automne. La réfection des emplois partiels de place seront refaits l'emplacement handicapé devant la poste et le local des associations sera bientôt goudronné. Débroussaillage : la zone sera décidée au prochain conseil, en juillet ou août.

## **12/ Avenant de prolongation à la convention de service de la bibliothèque départementale**

Approuvée par le conseil, pour 2 ans.

## **13/ Achat d'éléments de stockage pour le gravier et le sable pour l'atelier**

Le montant, de 1800€, sera partagé entre Sembadel et Félines, soit 900€ HT. Le conseil valide la proposition.

#### 14/ **Point sur les décisions du maire**

Le maire a accepté un don de 100€ fait par un particulier au CCAS de Félines. Le maire a procédé à la vente de gré à gré de déchets de ferraille, à l'entreprise Vacher, pour un montant de 344.00€.

#### 15/ **Questions diverses**

- FPIC : Le montant reversé par l'Agglo sera de 6 676€.
- Vente d'une parcelle, B34 : le conseil ne s'est pas décidé sur son droit de préférence. Question reportée au prochain conseil.
- Affaire Grenier à Vacheresse : le maire a reçu le rapport des conclusions de la partie adverse. La mairie va saisir son avocat pour répondre.